

NOS HONORAIRES

VENTE

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR, sauf convention contraire

Base de calcul : prix de vente

Les taux indiqués s'appliquent cumulativement sur chaque tranche

Jusqu'à 110 000 €	Forfait de 6600 €
De 110 001 à 200 000 €	6,00 %
De 200 001 à 300 000 €	5,50 %
De 300 001 à 500 000 €	5,00 %
De 500 001 à 800 000 €	4,00 %
De 800 001 à 1 000 000 €	3,00 %
Plus de 1 000 000 €	2,00 %

Parking seul : forfait de 3000 €

Avis de valeur écrit : 300 €

LOCATION

Pour le bailleur :

Un mois de loyer charges comprises.
(avec un minimum de 500 €)

Pour le locataire - personne physique :

Selon plafonds légaux applicables dans les zones dites tendues.
(visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 12 € / m² ; état des lieux : 3 € / m²)

En cas de location à une personne morale, la totalité des honoraires de location, représentant alors deux mois de loyer charges comprises, est facturée au preneur.

Les honoraires facturés au bailleur incluent la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux d'entrée.
Lorsqu'elles sont effectuées isolément, ces prestations sont facturées au bailleur :

- pour la rédaction du bail : 200 € ;
- pour l'état des lieux : 300 €.

GESTION

Selon niveau de prestation choisie, taux de 5% HT (6%TTC), 6,5% HT (7,8% TTC) ou 8%HT (9,6%TTC)
Assurance Loyers Impayés : 2,00 % TTC des sommes quittancées.

Vente – Location – Administration de biens



SARL au capital de 10 000 € - 414 712 638 R.C.S. Nanterre - Carte Professionnelle : Transaction et Gestion n° CPI 9201 2018 000 037 294 délivrée par la CCI Paris – Ile de France - Garantie : SEGAP, 63, rue de Suffren 75007 PARIS - Transactions avec réception de fonds - Banque : BNP Paribas

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante